

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du jeudi 4 mars 2021 à 20h00

Salle du Gossan à Genolier

Mme la Présidente Valérie Jeanrenaud ouvre la 18^{ème} séance de la législature du Conseil Intercommunal de Région de Nyon. Toujours sous les contraintes de la COVID-19, elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'aux membres du CoDir et aux membres de la presse. Elle rappelle que le public est exclu de ces débats. Elle remercie la commune de Genolier pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

Elle annonce que le système de contrôle des présences et des votes par voie électronique est actif et que la proposition d'achat figure à l'ordre du jour.

1. Présences

Le contrôle électronique annonce que 39 communes sont présentes, représentant un total de 113 voix. Mmes R. Bovet, T. Betchov et B. Saxer-Brown ainsi que MM. G. Dériaz, O. Tappy, F. Vautier, R.-Ch. Girod, D. Jaquet, A. Hinder, C. Hibert, B. Gétaz, Ch. Udasse, B. Hermann, P. Wahlen et E. Chesaux se sont excusés.

L'assemblée peut donc délibérer, le quorum étant largement atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente informe que la Commission des Investissements n'a pas pu rendre son rapport concernant le préavis N° 61-2021 "Demande de crédit DISREN de CHF 268'811 pour la 2^e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Coppet" et ce dernier sera donc reporté à la séance du 29 avril 2021. De ce fait, ce point est retiré de l'ordre du jour, les points suivants s'en trouvant décalés.

M. G. Cretegnny (*Président du CoDir*) annonce que suite à de nouveaux éléments concernant ce préavis celui-ci n'est pas repoussé, mais bien retiré et qu'il ne sera pas représenté sous sa forme actuelle.

Mme la Présidente soumet cet ordre du jour modifié à l'assemblée

L'ordre du jour modifié est adopté 100 oui 11 non et 2 abstentions

3. Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'avec l'utilisation du système de vote électronique, le Règlement du Conseil Intercommunal est respecté en ce qui concerne les votes avec double majorité. Elle confirme avoir reçu les démissions de Mme E. Rölli (*députée municipale, Arzier-Le Muids*), membre de la Commission des Investissements régionaux (Colnv), ainsi que celle de M. W. Baumgartner (*député CC, Genolier*) membre de la Commission des Finances (CoFin). Ces deux postes sont donc à pourvoir.

4. Assermentations

Mme la Présidente demande s'il y a des délégué-e-s et/suppléant-e-s qui devraient être assermenté-e-s. Mmes Christine Van Lancker (*déléguée CG, Chavannes-des-Bois*) et Louise Schweizer (*déléguée municipale, Arzier-Le Muids*) ainsi que MM. Stéphane Jayet (*délégué municipal, Tartegnin*) et Christian Hay (*délégué CC, Rolle*) se présentent devant l'Assemblée et prêtent serment. Ils regagnent leur place sous les applaudissements de l'Assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 à Nyon

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou corrections à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, l'assemblée passe au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 est adopté
par 103 oui, 0 non et 10 abstentions**

6. Élection d'un membre au Comité Directeur (CoDir)

Mme Valérie Jeanrenaud rappelle que les membres du Conseil Intercommunal ont reçu une brève présentation de M. Stéphane Jayet (*délégué municipal, Tartegnin*) qui est candidat à ce poste. Elle lui passe la parole. M. S. Jayet se présente rapidement.

N'ayant pas reçu d'autre candidature, Mme la Présidente propose de passer à l'élection.

M. Stéphane Jayet est élu tacitement et par acclamations

7. Élection d'un membre à la Commission des Finances (CoFin)

Mme Valérie Jeanrenaud informe qu'il manque toujours une personne au sein de la CoFin. N'ayant pas reçu de candidature, elle demande néanmoins si quelqu'un serait intéressé, sachant que cette commission doit être forte de 7 membres.

M. P. Brechon (*délégué CC, Rolle*) présente Mme H. Herzog (*déléguée municipale, Tartegnin*) qui est intéressée. Néanmoins, dans la mesure où M. S. Jayet vient d'être élu au CoDir, elle n'est malheureusement pas éligible. Aucune autre personne ne se présentant, ce poste sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

8. Élection d'un membre à la Commission des Investissements régionaux (CoInv)

Mme la Présidente rappelle que Mme E. Rölli faisait partie de cette commission et qu'elle est désormais membre du CoDir. Il y a donc une place vacante au sein de ce groupe. Sachant que personne ne s'est annoncé, elle demande si quelqu'un dans la salle est intéressé.

M. P. Brechon (*délégué CC, Rolle*) propose la candidature de Mme Danielle Collomb (*déléguée CC, Tartegnin*). Cette dernière se présente brièvement.

N'ayant pas reçu d'autre candidature, Mme la Présidente propose de passer à l'élection.

Mme Danielle Collomb est élue tacitement et par acclamations

9. Préavis N° 62 - 2021 "Demande de crédit de CHF 316'216.40 (TTC) pour le soutien au fonctionnement du réseau VLS "Région de Nyon" jusqu'à fin juin 2025"

Mme la Présidente invite le rapporteur de la Commission des Finances, suivi de celui de la commission Ad'hoc, à lire les conclusions de leur rapport.

M. B. Dard, (*délégué municipal, Signy-Avenex*), membre de la CoFin, lit le rapport et annonce un amendement quant à la répartition des imputations entre 2021 et le 1^{er} semestre 2025. Il propose que ce préavis soit adopté tel qu'amendé.

Mme E. Vogel (*députée municipale, Trélex*) fait lecture des conclusions de la commission Ad'hoc en proposant d'adopter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement soumis.

Mme Ch. Landeiro informe que le CoDir soutient l'amendement de la CoFin.

M. R. Dotta (*délégué CC, Chavannes-des-Bois*) demande combien de communes ont fait la demande pour avoir une station VLS.

M. P. Graber précise que Divonne-les-Bains devra quitter le réseau, ne faisant pas partie de La Région, ce qui constitue la nouvelle règle pour l'octroi d'une station. C'est la commune de Mies qui a repris cette place. Dans la mesure où rien n'est encore fait avec les autres communes intéressées, il taira leurs noms.

M. M. Girardet (*délégué CC, Gland*) a pu constater que du vandalisme très conséquent a eu lieu du côté de Morges. Il aimerait savoir ce qu'il en est dans la Région et si des mesures ont été prises pour éviter ce genre de déprédations.

M. P. Graber répond que la station de Rolle a été vandalisée l'été passé, mais que depuis aucun vandalisme ne s'est produit. La remise en état et les réparations sont entièrement à la charge de PubliBike dans la mesure où les vélos sont assurés par cette entreprise.

M. C. Gorgerat (*délégué CC, Gingins*) aimerait connaître la mise en valeur de ces stations et l'encouragement à l'utilisation de ces vélos. Il aimerait également savoir quelle est la possibilité de couvrir ces stations, car ces engins ont triste mine après les dernières intempéries, par exemple.

M. P. Graber confirme qu'il n'est pas prévu de couvrir ces stations et rappelle qu'avec le nouveau système, ces stations ne sont plus ancrées au sol sachant que la libération des vélos se fait par 4G et que les totems sont moins apparents qu'avant.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

L'amendement est accepté par 109 oui, 0 non et 4 abstentions

M. D. Richard (*délégué CG, Longirod*) voudrait savoir si le développement du réseau est prévu sur les hauts du District, puisqu'avec les vélos électriques on peut également monter facilement.

M. P. Graber ne peut pas vraiment répondre à cette question, mais rien n'empêche effectivement ce développement. Il encourage donc l'Assemblée à faire inscrire les communes comme candidates pour une station. Il précise néanmoins que les cinquante stations prévues pour fin

2022 sont déjà attribuées

Mme D. Collomb (*députée CC, Tartegnin*) constate qu'aux heures de pointe, il n'y a pas assez de vélos à certains endroits. Elle demande si ProJet ne pourrait pas éventuellement en mettre plus à disposition puis de les déplacer.

M. P. Graber sait que c'est un problème d'équilibrer les stations, surtout que le réseau n'est pas encore complet. Le propriétaire d'un Pass peut savoir où il y a d'autres vélos s'il devait en manquer là où il se trouve. L'équilibrage est complexe sachant que l'utilisation des vélos dépend de la météo et de l'endroit par exemple.

M. P. Brechon (*député CC, Rolle*) voudrait savoir, suite au nombre de 50 stations fin 2022 cité par M. P. Graber, combien il y a de stations en fonction à ce jour.

M. P. Graber lui répond qu'il y en a environ trente en ce moment.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 62-2021 est adopté, tel qu'amendé, par 106 oui, 4 non et 3 abstentions

10. Préavis N° 63 - 2021 "Acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil Intercommunal"

Mme V. Jeanrenaud prie les rapporteurs des commissions des Finances et Ad'hoc de lire les conclusions de leur rapport.

M. F. Costiou (*député CC, La Rippe*) fait lecture du rapport de la CoFin qui demande de surseoir au préavis afin d'en approfondir l'analyse.

Pour la commission Ad'hoc, M. J. Mugnier (*député municipal, Duillier*), lit les conclusions du rapport et conclut à l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. C. Farine (*député CC, Nyon*) félicite les personnes qui se sont lancés dans l'opération pour trouver un système qui permette au Conseil Intercommunal de gagner du temps dans les votes et d'y voir plus clair. Néanmoins, il a un gros souci. En effet, avec le système utilisé actuellement, cela vaut à un vote à bulletin secret. Jusqu'à présent, avec les mains levées, on pouvait voir qui avait voté pour ou contre. C'est pour cette raison qu'il soutiendrait plutôt la position de la CoFin. A Nyon, un tel système existe, mis au point par une société hollandaise et qui permet de voir qui a voté quoi. Il aimerait qu'on réfléchisse et qu'on questionne, avant de se décider pour un tel système.

Mme A. Cherbuin (*députée CC, Coppet*) encourage à soutenir cette demande de financement sachant que le système est fiable, il fonctionne et le Conseil Intercommunal l'utilise déjà depuis deux séances et qu'il y a un gain indéniable de temps. Concernant la visibilité des votes, il est possible d'obtenir le visuel de tous les votes. Au sujet de la demande de prudence émise par la CoFin, elle rappelle que le système de Nyon se trouve dans les mêmes coûts, mais ne dispose pas des spécificités nécessaires à notre Conseil, notamment la double majorité. Elle ne pense pas qu'il soit possible de trouver ces particularités via le Cloud ou Internet. De plus, le fait de se trouver en circuit fermé permet de sécuriser les votes. Elle encourage donc l'assemblée à voter ce crédit.

M. M.-Ch. Pertusio (*délégué CC, Eysins*) abonde dans les propos de Mme A. Cherbuin et n'est pas en phase avec les demandes de M. C. Farine qu'il estime être un besoin absolu de démocratie. Il votera donc positivement.

Mme la Président confirme les explications de Mme A. Cherbuin et le résultat du vote du préavis 62-2021 est affiché avec le vote de tous les membres.

M. Ch. Hay (*délégué CC, Rolle*) est d'accord avec M. C. Farine. Lorsqu'il a voté, sa décision était secrète, mais il se rend compte que les personnes qui gèrent le système voient le résultat. Il trouve donc ceci pas tout-à-fait logique dans notre système démocratique. Pour lui, ce modèle est intéressant, mais il s' imagine que d'autres choses existent, notamment des Apps sécurisées.

Mme M. Page (*députée municipale, Bursins*) précise que ce système permet de voter de manière anonyme puisqu'une fonction permet de rendre les votes invisibles, même pour les opérateurs. Concernant la réflexion au sujet des Smartphones, il y a tout -de-même le risque d'oubli, de panne ou de batterie déchargée et on ne peut donc pas compter sur cette technologie.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) aimerait savoir si le panneau affiché avec tous les votes serait disponible à la fin de chaque vote.

Mme M. Page (*députée municipale, Bursins*) répond par la positive.

M. D. Lehoux (*délégué municipal, Founex*) trouve que seul trois ou quatre personnes peuvent connaître le résultat du vote. Si on ne peut pas leur faire confiance, cela ne vaut pas la peine de voter de cette manière.

Mme la Président passe la parole au Secrétaire du Conseil Intercommunal après avoir demandé l'aval à l'Assemblée.

M. A. Zähringer, (*Secrétaire du Conseil Intercommunal*) aimerait d'abord reprendre les propos de M. D. Lehoux en confirmant que l'affichage des votes sera possible si demandé. Il ne cache pas que le Bureau souhaite fortement que cette demande de crédit soit acceptée ce soir. Concernant la transmission des résultats, il y a trois possibilités. Soit les résultats sont immédiatement affichés après le vote, soit c'est un vote vote nominal, qui peut également être affiché, soit c'est un vote à bulletin secret et ni l'Assemblée, ni les opérateurs ne connaissent les résultats individuels. Le Secrétaire revient sur les propos du rapport de la CoFin et des conflits d'intérêts. Il dresse un rapide historique concernant l'acquisition de ce système de vote par M. Ph. Thévenot, Conseiller communal à Begnins, délégué et membre de la CoGes. Il complète que M. D. Richard, également membre de la CoGes a trouvé de l'emploi dans l'entreprise de M. Thévenot. Ces deux situations sont antérieures à la réflexion concernant un système de vote et à la mise en conformité des votes selon le Règlement du Conseil Intercommunal. Par la suite, M. D. Richard a été le contact au sein de l'entreprise et c'est par lui que toutes les transactions et, surtout, les modifications et adaptations ont été faites. Parallèlement, des recherches ont été menées avec les deux autres entreprises. En conclusion, il lui paraît primordial de pouvoir travailler avec un produit présenté par des personnes qui sont issues du Conseil Intercommunal qui connaissent donc les rouages et les besoins, ce produit amenant, de plus un gain de temps très important et donc, par analogie, d'argent en terme, par exemple, de vacances.

M. P. Bréchon (*délégué CC, Rolle*) aimerait connaître le point de vue du CoDir.

M. G. Creteigny confirme que l'ensemble de l'opération s'est faite par le Bureau du Conseil et le

CoDir à juste été informé de cette volonté de pouvoir disposer d'un tel outil. Il était donc clair pour le CoDir que c'était aux membres du Conseil Intercommunal de décider de la pertinence d'un tel système et du choix proposé en fonction des offres reçues.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) aimerait qu'il soit possible de clarifier au maximum le tableau des votes qui a été présenté.

Mme E. Vogel (*déléguée municipale, Trélex*) annonce qu'elle votera positivement et propose qu'on vote en appuyant sur le bouton et en levant la main en même temps. De cette manière les votes sont visibles.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 63-2021 est adopté par 89 oui, 20 non et 4 abstentions

11. Réponse du CoDir au postulat de M. F. Costiou "Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos communes"

Mme la Présidente passe la parole à M. G. Produit qui propose de lire les conclusions si nécessaires au vu du fait que le document est arrivé tardivement en mains des membres du Conseil. Personne ne demande la lecture des conclusions.

La discussion est ouverte

M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) reprend le rapport du 18 août 2020 établi par la commission Ad'hoc chargée d'étudier ce postulat qui propose, notamment, que le nombre des membres de la commission représentant les sous-régions soit étendu de quatre à huit personnes, deux par sous-région et toutes issues du Conseil Intercommunal et nommé par celui-ci. Dans la réponse du CoDir sur la partie "composition de la commission tourisme" il est mentionné que la commission sera renouvelée par un appel aux sous-régions afin qu'elles désignent deux représentants. Il n'est pas persuadé que se soit le Conseil Intercommunal qui doit désigner ces membres.

M. G. Produit sait que les sous-régions se réunissent et déterminent qui seront leurs représentants dans les différentes commissions et que le Conseil Intercommunal valide ensuite ces candidatures pour la prochaine législature. Il profite pour remercier les cinq personnes qui ont répondu favorablement à l'appel pour cette commission du FRET qui terminera la présente législature.

M. R. Schildböck (*délégué CC, Gland*) n'a pas vu dans le rapport du CoDir si une commission sera nommée afin d'étudier cette réponse, comme il se doit selon la procédure concernant le dépôt d'un postulat.

Mme la Présidente reviendra sur cette demande, mais propose de poursuivre les débats.

M. D. Richard (*délégué CG, Longirod*) a une question sur une vision du futur par rapport à ce fonds FRET : est-ce que le CoDir a réfléchi si le fonds FRET fera partie intégrante du budget ou si un budget FRET sera prévu à part, mais également présenté au Conseil Intercommunal afin qu'il n'y ait pas uniquement une gestion exécutive.

M. G. Produit confirme que ces questions ont été évoquées avec la commission au mois d'août 2020. Il s'agit bien d'une commission extra-parlementaire, comme ils en existent dans les communes au niveau de la Municipalité et qui préavise différentes demandes. Il semble logique que le Conseil Intercommunal ait un mot à dire au niveau du préavis et que des informations régulières soient fournies à cette Assemblée de la part du CoDir. Il faut savoir que des décisions

doivent parfois être prises rapidement et le système en place donne actuellement satisfaction, surtout en période de gestion de crise.

Mme Ch. Landeiro aimerait compléter que juridiquement on ne pourrait inclure le fonds FRET dans la comptabilité de La Région dans la mesure où la convention du fonds FRET a été signée sur l'ensemble des communes du district, à savoir 46 communes sur les 47. Celles non-membres ont donné ce mandat à La Région. Cet argent appartient donc aux communes qui ont délégué sa gestion au CoDir.

M. Ph. Thévenot (*délégué CC, Begnins*) pense qu'une partie du financement du budget vient du FRET dans la mesure où les montants reçus sont supérieurs aux cotisations de la Région. Il y a donc une interaction directe entre le FRET et le budget et sans le FRET, le ménage Intercommunal ne tournerait pas à ce jour.

Mme Ch. Landeiro affirme qu'il faut dissocier les choses : dans le budget de la Région, il y a des décisions FRET pour certains soutiens, la culture par exemple. Il y a donc de l'argent du FRET dans la comptabilité de la Région pour ce genre de soutiens. La question soulevée est une question de gestion des liquidités et pas une question de gestion du budget.

M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) précise qu'il s'est présenté pour être membre de cette commission et aimerait savoir quelles sont les quatre autres personnes.

M. G. Produit effectue un exercice de mémoire pour établir cette liste, dans l'ordre. Il s'agit de M. M.-Ch. Pertusio (*délégué CC, Eysins*), M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*), Mme M. Page (*déléguée municipale, Bursins*), M. R. Dotta (*délégué municipal, Chavannes-des-Bois*) et Mme Ch. Maurer (*déléguée municipale, Mont-sur-Rolle*).

M. R. Schildböck (*délégué CC, Gland*) réexplique sa vision du traitement de ce postulat en concluant que le rapport du CoDir doit maintenant être soumis à une commission.

M. G. Creteigny abonde dans le sens de M. R. Schildböck.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de nommer une commission pour l'étude de cette réponse.

M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) propose de garder la même commission qui était intervenue suite au dépôt de son postulat en 2020.

Mme la Présidente adhère à l'idée et demande à MM. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*), R. Schildböck (*délégué CC, Gland*), L. Crampon (*délégué municipal, Bursinel*), S. Adams (*délégué municipal, Givrins*) et P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) s'ils sont d'accord de siéger dans cette commission, ce qui est le cas. Ces personnes seront contactées directement par La Région pour fixer une séance de commission.

12. Communications du CoDir

Mme la Présidente cède la parole à M. Gérald Creteigny (*Président du CoDir*). Ce dernier informe qu'une courte vidéo sur le Grand Genève va être projetée. Il rappelle que le Grand Genève est important pour La Région dans la mesure où il y a un certain nombre d'opérations qui permettent de parfaire nos équipements et d'avoir des relations intéressantes au sein de ce bassin versant qui se trouve autour de Genève et dont notre Région fait partie. Ceci permet également de resserrer les liens entre les équipes de techniciens de la Région, du Canton et du Grand Genève. Après la

projection, M. G. Cretegnny précise que plusieurs vidéos sont disponibles sur le site du Grand Genève. Un lien sera établi avec le site de Région de Nyon. Il est à relever que les relations dans les divers domaines fonctionnent de manière tout à fait correcte.

M. P.-A. Schmidt informe que, dans la suite de ce qu'a dit le Président, il existe des petites vidéos qui pourraient être intéressantes pour les délégués et déléguées afin de faire de la promotion auprès des organes délibérants du district sachant que les activités de Région de Nyon ne sont pas forcément bien connues de ces derniers et celles du Grand Genève encore moins. Des messages visuels seront donc probablement de bons moyens d'information. Trois vidéos sont projetées.

Dans le cadre du parking des pistes de skis de Jura sur Léman, il estime que la 1^{ère} décision du Préfet de la France voisine a rendu service au domaine skiable dans la mesure où jamais autant de médias n'ont parlé de notre région. Ceci a permis de régler ce conflit franco-valdo-genevois.

Une modernisation du visuel de Télé-Dôle a été effectuée.

Pour terminer, le concours de coloriage a bien fonctionné grâce, notamment aux communes qui ont relayé le message et tous participants ont reçu un sac avec le dessin original de l'artiste et un prix sera attribué au meilleur dessin.

M. G. Produit évoque une situation particulière dans le cadre de la pandémie et des problèmes des restaurateurs et des hôteliers. Il se réjouit des chiffres qui peuvent être avancés dans le cadre du soutien à cette branche.

Concernant la démarche participative "Inventons la Givrine", il est ravi de pouvoir présenter ce sujet et les différentes étapes de ce concept.

M. D. Rossellat présente tout d'abord le Projet de Développement Régional Agricole Ouest vaudois (PDRA) avec ses finances mais également ses délais et les projets de la région que sont la Maison des Vins, l'Abattoir et l'association "Harmonie d'alpages".

Concernant la promotion de la filière bois régionale, il donne quelques chiffres concernant les forêts dans le district de Nyon, mais développe également les défis de la filière courte forêt-bois, les opportunités de la construction en filière courte, les missions du programme qui s'articulent autour de trois axes, les enjeux fonciers de la filière étudiés sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du développement d'un écopôle industriel bois dans la région de Nyon, des perspectives et du programme qui est à disposition des communes.

La présentation du CoDir est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes et aux membres par le Bureau.

13. Dépôt de préavis et nomination des commissions

Préavis N° 64-2021 : "Approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4e génération"

Sont nommés : MM. Michael Rohrer/Gland, Hervé Mange/Founex, Claude Farine/Nyon, Damien Richard/Longirod et Scott Adams/Givrins.

Préavis N° 65-2021 - DISREN : "Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès"

Sont nommés : MM. Robert Derbigny/Givrins, Gérard Mury/Borex, Mario-Charles Pertusio/Eysins, Michel Girardet/Gland et Frédéric Guilloud/Arzier - Le Muids.

La commission des Investissements régionaux est également sollicitée.

Préavis N° 66-2021 - DISREN : "Demande de crédit de CHF 312'352 TTC pour le réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle"

Sont nommés : M. Patrick Bréchon/Rolle, Mmes Christine Girod/Gland et Florence Ursenbacher/Luins, MM. Jean-François Quiblier/Mont-sur-Rolle et Philippe Thévenot/Begnins.

La commission des Investissements régionaux est également sollicitée.

13. Divers et propositions individuelles

M. A. Barraud (*délégué municipal, Chavannes-de-Bogis*) aimerait savoir, dans le contexte des mauvaises finances de La Région, si le CoDir planchait sur des pistes ou si on attendait la nouvelle législature. Dans ce cas, le risque serait d'être trop tard dans le cadre du budget et il faudrait alors attendre encore une année dans ces conditions.

Mme Ch. Landeiro rappelle qu'une analyse a été effectuée depuis plus d'une année au sein du CoDir pour la suite des événements. Suite à la crise subie, la préparation du budget a été malmenée pour cet exercice. Il serait souhaitable de pouvoir arriver avec des propositions concrètes avant le mois de septembre 2021 afin que les communes puissent intégrer les modifications éventuelles dans leurs budgets communaux. Au stade actuel, le CoDir va faire tout son possible, mais il n'est pas exclu qu'il faille encore se serrer la ceinture durant une année supplémentaire afin de pouvoir travailler avec des chiffres correspondants à la réalité analysée.

M. G. Creteigny complète les propos de sa collègue en confirmant qu'il n'est pas souhaitable de devoir prendre des décisions hâtives durant l'été afin de pouvoir présenter un budget pour le mois de septembre. Il est donc préférable d'attendre 2022 et de venir dans les temps avec de nouvelles propositions. Preuve a été faite qu'il était possible de tenir avec les paramètres actuels.

M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) aimerait savoir quels sont les éléments qui ont motivé le CoDir à retirer le préavis 61-2021.

M. G. Creteigny répond que des éléments arrivés tout dernièrement au niveau des subventions cantonales qui ne sont pas de l'ordre de celles souhaitées ont fait que ce préavis doit être revu. D'où son retrait.

M. P. Brechon (*délégué CC, Rolle*) a vu dans le cadre du Projet de Développement Régional Agricole Ouest vaudois (PDRA) qu'il était prévu qu'un préavis devait être adopté au niveau de la Confédération. L'a-t-il été ? Par ailleurs, il aimerait savoir si l'Association qui devait être créée en septembre 2020 l'a bien été.

M. D. Rossellat répond que les subventions sont délivrées aux cantons par un office et que ceci est confirmé. Concernant l'Association, une séance a eu lieu, où il a été question de divers points juridiques, notamment si la Région doit être membre ou pas. Il a été jugé préférable que non mais d'avoir un statut d'associé. De ce fait, il ne sait pas si elle est formellement créée mais pourrait le savoir très rapidement.

M. P. Brechon (*délégué CC, Rolle*) n'a pas saisi si le préavis avait été adopté.

M. D. Rossellat lui répond par la positive. Il profite de rendre hommage à l'ancien Secrétaire

général qui connaissait l'existence de ces subventions au niveau fédéral, mais qui étaient ignorées par le canton de Vaud.

Mme Ch. Maurer (*députée municipale, Mont-sur-Rolle*) voudrait confirmer à M. P. Bréchon que l'Association PDRA ouest vaudois est constituée. Elle fait partie du Comité constitué de huit membres à raison de deux personnes par projet. Trois figurent dans le District de Nyon et un 4^{ème} sur celui de Morges. Il s'agit de la Fromagerie de Senarclens.

L'Ordre du Jour étant terminé, Mme la Présidente clôt la séance en remerciant encore une fois la commune de Genolier et son personnel, ainsi que la Société MDM, pour le bon déroulement de cette séance.

La séance est levée à 22h00.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Valérie Jeanrenaud



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Duillier, le 15 mars 2021